



Anabases

Traditions et réceptions de l'Antiquité

1 | 2005

Varia

La Nation française et l'Antiquité à l'époque napoléonienne

Christine Dousset-Seiden



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anabases/1288>

DOI : [10.4000/anabases.1288](https://doi.org/10.4000/anabases.1288)

ISSN : 2256-9421

Éditeur

E.R.A.S.M.E.

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2005

Pagination : 59-74

ISSN : 1774-4296

Référence électronique

Christine Dousset-Seiden, « La Nation française et l'Antiquité à l'époque napoléonienne », *Anabases* [En ligne], 1 | 2005, mis en ligne le 01 septembre 2011, consulté le 20 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anabases/1288> ; DOI : [10.4000/anabases.1288](https://doi.org/10.4000/anabases.1288)

© Anabases

La Nation française et l'Antiquité à l'époque napoléonienne

CHRISTINE DOUSSET

LE COUP D'ÉTAT de brumaire an VIII ouvre une nouvelle phase dans l'histoire de la Nation française. L'ambition de Napoléon est, comme pour tous les révolutionnaires avant lui, de clore la Révolution, de mettre un point final à la décennie de bouleversements qui vient de s'écouler, tout en conservant et en consolidant les acquis de l'héritage révolutionnaire. La Nation est désormais partie prenante d'un projet politique, celui d'un homme, dont l'ambition est de l'unifier et de la pacifier. Rétablir le calme, mettre un terme aux déchirures internes du pays, par la signature du Concordat avec le Pape en 1801 et le rétablissement de la paix religieuse, favoriser le retour des émigrés, notamment de la noblesse, mettre en place le Code civil et doter la France d'un cadre juridique unique, développer très fortement la centralisation du pays, et rétablir un pouvoir fort, tels sont les jalons de la politique mise en place à partir du Consulat. Pour la génération au pouvoir, formée sous l'Ancien Régime et active pendant la Révolution, l'Antiquité si familière et si souvent évoquée dans le champ politique, ne pouvait être absente de ce vaste dessein. Certes, l'idée de Nation, telle qu'elle émerge en France au cours du XVIII^e siècle, n'est pas héritée de l'Antiquité gréco-romaine, mais toutes deux ont été associées dans les écrits et les discours, selon deux modalités successives très différentes. Sous l'Ancien Régime, l'Antiquité est évoquée dans les écrits historiques et théoriques qui s'interrogent sur les origines de la Nation. Le débat sur le rôle respectif de ses deux composantes, Francs et Gallo-romains, qui ont formé sa population, débouche sur des controverses entre germanistes et romanistes, opposés sur la valeur à accorder à l'héritage de Rome ¹. Avec la Révolution française qui voit la naissance politique de la Nation, détentrice de la souveraineté, le discours cherche désormais dans l'Antiquité gréco-romaine des modèles pour les citoyens, ou du moins un ensemble de références participant à

¹ C. NICOLET, *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris, Perrin, 2003.

l'émergence d'une culture politique radicalement nouvelle, dont l'an II constitue l'apogée. Entre ces deux héritages du XVIII^e siècle associant Nation et Antiquité, la période napoléonienne choisit-elle l'Ancien Régime ou la Révolution?

1. À la recherche d'une identité nationale

«Connaître la France, tel est le but auquel il faut tendre.» C'est en ces termes que Chaptal, le ministre de l'Intérieur, définit l'objet de la grande enquête qu'il lance auprès des préfets en germinal an IX². Celle-ci s'inscrit au cœur de «l'âge d'or de la statistique régionale» que constitue le Consulat³. Ces premières années du XIX^e siècle se caractérisent en effet par un intense mouvement de réflexion et de recherche dans les élites politiques, administratives et intellectuelles sur l'identité de la Nation française au lendemain des bouleversements révolutionnaires.

A. Une France morcelée

Pour découvrir la réalité française, l'État met en œuvre la statistique descriptive en s'appuyant sur son armature administrative. Dans ce domaine, le Consulat hérite des curiosités de la fin de l'Ancien Régime et poursuit les efforts entrepris dès le Directoire, notamment pendant les deux passages de François de Neufchâteau au ministère de l'Intérieur. Il s'appuie pour cela sur les agents nouveaux du pouvoir central que sont les préfets créés dans les premiers mois de l'année 1800, et placés à la tête de chaque département. Contrairement aux pratiques d'Ancien Régime, ces statistiques n'ont pas pour vocation de rester secrètes. Elles sont destinées dès le début à être publiées et donc mises à la disposition du public, sous la forme de Descriptions abrégées, de Mémoires statistiques ou d'Annuaire consacré à un département. La collecte d'informations s'étend également au-delà du cercle des agents de l'administration pour faire appel aux compétences d'amateurs éclairés, membres de sociétés savantes, de sociétés d'agriculture, professeurs d'Écoles centrales... La connaissance de la France ne doit pas être réservée exclusivement au service de l'État, mais être aussi accessible aux élites, notamment intellectuelles, pour que la Nation née de la Révolution se découvre dans le miroir qui lui est tendu. L'objectif avoué est non seulement de souligner les richesses et potentialités du pays sur la scène internationale, mais aussi de mesurer les changements depuis les débuts de la Révolution. Les enquêtes menées alors procèdent à la fois par comptage, mais plus encore par

² Archives nationales, F 20 136.

³ J.-C. PERROT, *L'Âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)*, Paris, Société des Études Robespieristes, 1977, et M.-N. BOURGUET, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1989.

description. L'accent est mis sur les réalités économiques, démographiques, sociales. Mais la dimension géographique prime systématiquement.

D'une part, tous les domaines abordés sont décrits ou recensés au sein de monographies départementales, issues du découpage administratif et politique né de la Révolution. Même les synthèses, comme la *Description topographique et statistique* de Peuchet et Chanlaire, divisent le pays en entités départementales, qui sont abordées les unes après les autres⁴. Ainsi, la réalité de la France apparaît sous une forme extrêmement morcelée dans le cadre restreint du département. Les agrandissements territoriaux que connaît durant cette période le pays à la suite des conquêtes ne font qu'accroître le phénomène, en rajoutant de nouveaux départements à ce vaste puzzle. D'autre part, ces monographies commencent toujours par une première partie portant sur la topographie du département concerné. Ce qui met donc en valeur cette suite de descriptions monographiques se juxtaposant les unes aux autres, ce sont la diversité de la France et la singularité des territoires qui la composent, mais aussi la multiplicité des Français. Saisis d'abord comme habitants d'un département, ils sont répartis par les concepteurs des enquêtes au sein de classes sociales distinctes. Les mœurs, dans leur variété, intéressent également les préfets, qui découvrent le peuple français. Non plus le peuple mythique et abstrait de l'an II, mais celui bien réel des campagnes, dont les comportements apparaissent aux yeux des enquêteurs déroutants et archaïques, loin de la civilisation des Lumières. Et les préfets de souligner à l'envi la multitude des coutumes, patois, habillements, qui changent selon les lieux, d'un département à l'autre, de la montagne à la plaine... Cette dimension des statistiques préfectorales s'insère dans le goût neuf de l'époque pour l'ethnographie naissante, qui mobilise les mêmes acteurs parisiens et provinciaux. Dans le sillage des Idéologues, naît la Société des Observateurs de l'Homme qui s'intéresse aux «sauvages» lointains, puis l'Académie celtique, qui lance une grande enquête en 1807 sur les fêtes et croyances populaires. Ainsi, malgré les efforts des promoteurs et rédacteurs de la Statistique des préfets pour dégager des cadres de classification uniformes, ce qui ressort de cet immense travail de description, ce sont l'hétérogénéité du pays, la variété et l'étrangeté des mœurs du peuple, à l'opposé de la volonté unificatrice et centralisatrice de l'État. Au terme de cette recherche collective, l'identité de la Nation n'apparaît pas mieux définie, mais diluée dans la géographie. Elle semble tout aussi menacée par le recours à l'histoire.

B. Les pièges de l'histoire

Tout le XVIII^e siècle a été occupé de longues querelles sur les origines de la Nation, encore présentes dans les esprits de la génération qui a connu la fin de l'Ancien

⁴ J. PEUCHET et P. G. CHANLAIRE, *Description topographique et statistique de la France...*, Paris, 1810.

Régime. Entre «romanistes» et «germanistes», il s'agissait de déterminer la part respective de l'héritage romain et de l'apport des Francs. Promoteur des idées germanistes, le comte de Boulainvilliers dès les années 1720-1730 construit une histoire dans laquelle les Francs s'emparent par la force de la Gaule romaine⁵. Ces conquérants, assujettissant les Gallo-romains, sont les ancêtres des nobles dont les privilèges sont ainsi justifiés par leur geste guerrière et les pratiques ancestrales du pouvoir chez les Francs. L'abbé Dubos, chef de file des romanistes, lui répond dès 1734 dans son *Histoire de l'établissement de la monarchie française en Gaule*. Il nie pour sa part la réalité de la guerre de conquête franque et souligne au contraire la pérennité de l'héritage romain, recueilli par Clovis. Ce faisant, il légitime le pouvoir royal par l'histoire. Dès le départ donc, les enjeux de ce débat entre érudits sont profondément politiques, les romanistes apparaissant comme défenseurs de l'absolutisme monarchique, tandis que les germanistes, quels qu'ils soient, se font les porte-paroles d'une remise en cause du pouvoir absolu au profit d'une Nation dont les contours varient selon les auteurs. Dans le contexte de contestation de la monarchie qui caractérise les dernières années de l'Ancien Régime, les thèses germanistes s'imposent, y compris parmi les républicains comme Mably et les pourfendeurs de la noblesse, qui renversent l'argumentation de Boulainvilliers en faveur du Tiers. Ainsi Sieyès écrit-il de manière polémique contre la noblesse dans *Qu'est-ce que le Tiers État?* : «Le Tiers ne doit pas craindre de remonter dans les temps passés. [...] pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants, et d'avoir succédé à des droits de conquête?». 1789 apparaît comme le triomphe du Tiers État «gaulois», c'est-à-dire gallo-romain, sur la noblesse «franque».

La disparition de l'absolutisme met un terme à ces querelles historiques désormais dépassées, qui portaient en fait sur la nature de la monarchie. Elles restent cependant un ferment possible de division entre nobles et roturiers, quand vient le temps de terminer la Révolution et que, profitant de la clôture de la liste des émigrés, certains d'entre eux reviennent de Germanie ou d'ailleurs pour reprendre leur place au sein de la Nation. Le projet unificateur de Bonaparte au début du Consulat peut donc s'appuyer difficilement sur la place de l'Antiquité romaine dans l'histoire nationale, qui a surtout servi au siècle précédent à nourrir conflits politiques et oppositions au pouvoir. Quant à l'époque médiévale, elle reste fortement dévalorisée et associée aussi bien à la féodalité qu'à la monarchie capétienne, toutes deux violemment rejetées par la Révolution dont Bonaparte assume l'héritage.

Que l'on se tourne vers la géographie ou l'histoire, l'identité de la Nation paraît insaisissable, car menacée sans cesse par les différences. On le constate aussi nettement

⁵ BOULAINVILLIERS, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, 1727, et *Essai sur la noblesse*, 1732.

au moment des discussions qui ponctuent la rédaction du Code civil où les deux dimensions s'entrecroisent.

C. La «bigarrure» des lois

Ambition révolutionnaire, l'adoption d'un code uniforme de lois régissant le droit civil avait échoué à plusieurs reprises durant les années précédentes⁶. Aussi dès ses débuts, le nouveau régime s'attelle à la reprise de cet énorme travail. Une commission de quatre membres formée d'éminents juristes est chargée de préparer dès 1800 un projet, présenté aux Tribunaux d'appel, puis discuté et modifié par le Conseil d'État, avant d'être proposé aux Assemblées. Cette œuvre de longue haleine, qui se poursuit jusqu'en 1804 et l'adoption définitive du Code, est l'occasion pour les juristes de dresser un tableau de la situation juridique de la France à la fin du XVIII^e siècle. Si l'on en croit Portalis, un des rapporteurs, les anciennes lois qui régissent le droit civil en France, ne constituent qu'un «amas confus et informe», un «immense chaos»⁷. La France est en effet jusqu'alors divisée en une multitude de territoires obéissant à des règles juridiques variées, qui font la matière de plus de trois cents coutumes locales. Au sein de cette «bigarrure» perçue en termes très négatifs, les juristes insistent surtout sur l'opposition entre la France des pays de droit écrit, celle du droit romain, dans le Midi, et la France des pays de coutumes. Les caractéristiques propres de chaque système sont longuement détaillées, en particulier dans le domaine de la famille, aussi bien en ce qui concerne les régimes matrimoniaux que les successions. Ces différences qui s'inscrivent dans la géographie tirent leur origine de l'histoire. L'héritage romain du Midi et la filiation avec la romanité et l'Antiquité sont fièrement revendiqués par les juristes méridionaux, très attachés à la défense de leur cadre juridique. Leurs collègues préfèrent ne pas trop s'attarder sur les origines médiévales obscures et honteuses du droit coutumier. À travers ces discussions réapparaît un avatar de la querelle entre romanistes et germanistes qui imprègne les milieux cultivés, y compris les juristes, lecteurs de Montesquieu. Mais ces derniers ne se contentent pas de relever différences et oppositions juridiques pour les déplorer. Selon un processus dialectique, ils les rattachent à des usages et des mœurs familiales différents, façonnés par des siècles de pratique juridique. Ils opposent ainsi la famille méridionale patriarcale, régie par un *paterfamilias* tout puissant, à la famille conjugale qui repose sur le travail commun du couple et le partage des biens entre enfants. Allant même plus loin, certains dépeignent deux types d'organisation sociale et économique, l'un associé à la petite propriété agricole, l'autre davantage lié au commerce. Le tableau qui se dégage de ces discussions souligne donc non seulement l'hétérogénéité extrême des

⁶ J.-L. HALPERIN, *L'impossible Code civil*, Paris, PUF, 1992.

⁷ J.-E.-M. PORTALIS, «Exposé des motifs du projet de loi relatif à la réunion des lois civiles en un seul corps de lois sous le titre de Code civil français», in *Écrits et discours juridiques et politiques*, Aix-Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1988, p. 175.

pratiques juridiques et des mœurs, et l'opposition en deux grands ensembles antagonistes, mais aboutit à remettre en cause l'unité nationale. Aux propos de Jacqueminot dénonçant les lois qui «semblaient [...] faites uniquement pour partager l'état en mille peuplades étrangères les unes aux autres», font écho ceux de Tronchet proclamant que «le code civil doit faire cesser cette diversité, qui semblait diviser la France en plusieurs nations.»⁸

C'est au nom de cet objectif que le Code civil réalise une «transaction» entre droit français et droit romain⁹. Ce qui signifie que ce dernier, malgré les formules quasi rituelles de vénération dont il fait l'objet, n'apparaît pas comme un modèle incontestable. Face à lui, le droit français, notamment parisien, autour duquel se fait l'unité, impose ses solutions dans un certain nombre de domaines, car au terme d'une évolution pluri-séculaire, il a affirmé sa légitimité, et parfois sa supériorité. Contesté, le droit romain est même parfois assimilé à une forme de particularisme provincial. C'est le cas en ce qui concerne les régimes matrimoniaux, un domaine dans lequel le Code civil ne parvient pas à unifier totalement l'espace français, et où persiste l'opposition entre France coutumière et France «romaine».

La tension entre aspiration à l'uniformisation et constat de la diversité est donc particulièrement forte en ce tout début du XIX^e siècle. La Nation apparaît comme composée de peuples dont la variété des mœurs est elle-même le produit d'origines anciennes et multiples. L'héritage de la Rome antique n'est donc pas unificateur; bien au contraire il est à la source de différences et d'oppositions au sein de la Nation. Constituant un élément supplémentaire de la diversité nationale, il semble faire obstacle au projet politique de Bonaparte d'unification et de pacification.

2. La romanité revendiquée et contestée

Et pourtant «Rome remplaçait Sparte». Le vers célèbre de Victor Hugo à propos de 1802, l'année du Consulat à vie, souligne cependant la persistance de la référence antique sur la scène politique française durant le Consulat, et le déplacement de son centre de gravité de l'Antiquité grecque vers la romanité. Plus que jamais, semble-t-il, Rome est à l'honneur.

⁸ JACQUEMINOT, *Projet de Code civil, 30 frimaire an VIII (21 décembre 1799)*, in P.-A. FENET, *Recueil complet des travaux préparatoires au Code civil*, Paris, 1827, t. 1, p.327, et TRONCHET, *discussion du Conseil d'État du 25 frimaire an XI (16 décembre 1802)*, FENET, t. 12, "Des successions", p. 9.

⁹ J.-E.-M. PORTALIS, "Discours préliminaires sur le projet de Code civil présenté le 1er pluviôse an IX par la Commission nommée par le gouvernement consulaire", in *Écrits et discours*, p. 34.

A. Une nouvelle Rome

Le prestige culturel de l'Antiquité reste intact pour cette génération de l'élite politique et administrative qui a traversé la Révolution. Ces hommes n'ont-ils pas été façonnés par leur éducation dans les collèges de l'Ancien Régime? N'ont-ils pas appris le latin cicéronien, lu Plutarque dans leur jeunesse, rêvé à ses héros? Leur environnement culturel est dans les toutes premières années du XIX^e siècle plus marqué que jamais par le goût néo-classique. Les prix littéraires décernés par l'Institut, la rédaction d'épopées montrent que l'Antiquité fournit toujours des modèles indispensables à certains genres littéraires¹⁰. La peinture, dominée par la figure de David, la sculpture, mais aussi les décors d'intérieur, le mobilier, la mode, tout porte le signe du goût pour l'antique, qu'il soit romain, étrusque, égyptien. C'est pourtant bien Rome qui domine de manière plus évidente encore que pendant la période révolutionnaire. La réaction thermidorienne qui a assimilé, de façon abusive, l'admiration pour Sparte au jacobinisme, a contribué à déconsidérer ce pan de l'Antiquité. De plus, avec l'installation de Bonaparte sur la plus haute marche du pouvoir, les parallèles avec Rome se font systématiques. Le nouveau régime choisit une terminologie antiquisante et romanisante pour désigner une partie de ses institutions, des consuls au Sénat en passant par les préfets... La personnalisation du pouvoir autour du Premier Consul, général victorieux à la recherche de la paix, conduit davantage encore à associer sa figure à l'Antiquité romaine. Dès les premiers mois de son accession au pouvoir, un anonyme, en l'occurrence son frère, publie un *Parallèle entre César, Cromwell, Monk et Bonaparte*, tout à la gloire de ce dernier, rapproché de César. La statuare consacrée au Consul, puis à l'Empereur, se plaît à le représenter en buste sous les traits magnifiés d'un empereur romain¹¹. L'œuvre consulaire puis impériale évoque l'empire romain: primauté du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, codification des lois, rôle des routes... Mais l'analogie avec Rome ne se limite pas au chef et à son action politique; c'est toute la Nation qui y participe.

À partir du Directoire, la Grande Nation poursuit une expansion conquérante au détriment des pays voisins, dont les campagnes d'Italie, débutant en 1796 sous la conduite du jeune général Bonaparte, fondent la légende. Grâce aux victoires militaires remportées brillamment en Italie, sur la terre même qui a vu naître la puissance romaine, les armées françaises confisquent aux Italiens leurs œuvres d'art modernes et antiques. Dès l'an IV, les premières saisies sont organisées, non sans provoquer une polémique en France. En vertu de la théorie du «dernier domicile»,

¹⁰ C. SETH, "L'Institut et les prix littéraires" et J.-M. POULIN, "Les formes du rêve épique", in J.-C. BONNET, *L'Empire des Muses. Napoléon, les Arts et les Lettres*, Paris, Belin, 2004, p. 111-131 et 229-246.

¹¹ D. GALLO, "Pouvoirs de l'antique", in BONNET, *L'Empire des Muses*, p. 317-329. Par exemple, les œuvres d'Antoine-Denis Chaudet, buste (1802-1803) ou Napoléon en législateur (1804-1805).

les œuvres sont ensuite transportées solennellement à Paris, où est organisée une grande fête le 9 thermidor an VI (27 juillet 1798), jour de célébration nationale ¹². Le déroulement des cérémonies rappelle ostensiblement les triomphes romains exhibant les trophées pris sur les ennemis. La seule œuvre antique sortie de sa caisse à cette occasion est le buste de Brutus, devant lequel les autorités politiques viennent s'incliner le lendemain pour rendre «un pieux hommage au citoyen courageux qui fonda la République romaine». Bonaparte, le général victorieux, ne participe pas à son triomphe parisien, puisqu'il se trouve alors en Égypte, tout occupé à recueillir de nouveaux lauriers et à enrichir sa légende personnelle d'aventures orientales. Pourtant, même s'il n'a pas décidé le transfert des chefs d'œuvre d'Italie en France, ce sont ses victoires qui l'ont rendu possible et son nom ne pouvait qu'être associé à ce déplacement matériel et symbolique. Cet épisode matérialise la *translatio imperii et studii* que les Français réalisent à leur profit, reprenant un objectif maintes fois déjà revendiqué dans l'histoire par des souverains variés. Cette confiscation et ce transfert sont légitimés par une critique sévère des Romains modernes considérés comme les lointains descendants dégénérés des Romains de l'Antiquité. Leurs héritiers ne se trouvent pas à Rome, mais bien à Paris et ce sont les Français qui apparaissent comme leurs dignes successeurs ¹³. Un chant rédigé pour l'occasion proclame: «Rome n'est plus dans Rome,/ Elle est toute à Paris.» ¹⁴

L'accession de Bonaparte au pouvoir l'année suivante, ses nouvelles victoires militaires en Italie d'abord, puis un peu partout en Europe, ne pouvaient que renforcer cette assimilation entre Rome et Paris. Le *Mercure de France* publie alors le Chant du 1^{er} vendémiaire an IX qui réaffirme fièrement: «Fille auguste de la Victoire,/ Rome antique! Sors des tombeaux;/ La France hérite de ta gloire;/ Les prodiges de ton histoire,/ Sont égalés par nos travaux./ Tu renaiss parmi nous, république guerrière ¹⁵.» À la demande du Premier Consul le buste de Brutus est placé en janvier 1800, quelques semaines après la prise du pouvoir, dans la galerie des Tuileries. Les trésors volés à Rome sont déposés au Musée du Louvre, plus tard rebaptisé Musée Napoléon, dont la galerie des Antiques ouvre partiellement au public le 18 brumaire an IX, jour anniversaire du coup d'État. L'édification de monuments néo-classiques, souvent guerriers, témoigne de ce rôle joué par Paris comme nouvelle

¹² E. POMMIER, *L'art de la liberté. Doctrines et débats de la Révolution française*, Paris, Gallimard-NRF, 1991, p. 451 sv.

¹³ A. GIARDINA et A. VAUCHEZ, *Rome. L'idée et le mythe du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Fayard, 2000, p. 114.

¹⁴ Cité par M. RASKOLNIKOFF, «L'«adoration» des Romains sous la Révolution française et la réaction de Volney et des Idéologues», in *Des Anciens et des Modernes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, p. 100.

¹⁵ J.-C. BERCHEZ, «Le *Mercure de France* et la «renaissance» des lettres», p. 35, in BONNET, *L'Empire des Muses*, p. 21-58. Le 1^{er} vendémiaire est le premier jour de l'année dans le calendrier révolutionnaire, la date anniversaire de la naissance de la République.

Rome, capitale d'un empire conquis par les armes et administré selon des lois justes. L'arc de triomphe du Carrousel, la colonne Vendôme surmontée de la statue de Napoléon en romain et inspirée de la colonne Trajane, manifestent aux yeux des Parisiens la gloire de leur chef, mais aussi celle de la Nation française, acquises grâce à ses armées.

Comme les orateurs révolutionnaires avant lui, Bonaparte-Napoléon recourt donc abondamment à l'Antiquité, référence culturelle et modèle politique, et emploie consciemment dans sa propagande l'analogie entre hier et aujourd'hui, allant même jusqu'à affirmer la supériorité des Français sur les Romains. Mais dans un contexte politique nouveau, où le pouvoir est confisqué par un seul homme, l'Antiquité ne peut être utilisée de la même façon que sous la Révolution. Elle ne sert plus à fournir un modèle de citoyenneté mettant en scène des républicains vertueux. Deux registres sont désormais privilégiés. L'un exalte les actions et l'œuvre civile et militaire du chef, à travers lequel se reconnaît la Nation. L'autre glorifie la Nation elle-même, mais la nation armée et conquérante face aux autres peuples.

B. La critique de l'Antiquité

Cette analogie entre passé et présent doit être maniée avec prudence. La Grande Nation conquérante et civilisatrice, apportant aux peuples conquis et libérés le Code civil, peut certes apparaître comme une héritière de la puissance romaine. Mais la question de la nature du pouvoir qui la dirige rend la comparaison périlleuse. De l'Antiquité le XVIII^e siècle avait retenu le mythe des républiques fondées sur la vertu des citoyens: Athènes, Sparte et Rome. L'empire romain, lui, était décrit comme une période de décadence, où se déchaîne le pouvoir tyrannique de monstres. En ce début du XIX^e siècle, cette vision de l'Antiquité reste prégnante pour les générations qui se sont formées dans les décennies précédentes. Or, si les premières années de pouvoir bonapartiste se réclament toujours de la République française, l'évolution rapide du régime vers la monarchie, qui aboutit en 1804 à l'établissement de l'Empire, dont la dénomination évoque l'Antiquité romaine, rend le rapprochement avec Rome plus difficile. Aussi Bonaparte-Napoléon lui-même renonce à l'assimilation avec les figures antiques, même lorsqu'elles paraissent positives comme Auguste. S'il fait placer un buste de César dans sa chambre à coucher, il refuse la plupart des statues le représentant «à l'antique», en particulier celles qui le montrent nu, la peur du ridicule n'étant pas la seule raison de ce refus¹⁶. En 1809 il n'hésite pas à rappeler l'image-repoussoir des empereurs romains: «Quel horrible souvenir pour les générations que celui de Tibère, Caligula, Néron, Domitien, et de tous ces princes qui

¹⁶ D. GALLO, «Pouvoirs de l'antique», in B. ONNET, *L'Empire des Muses*.

régnèrent sans lois légitimes, sans transmission d'hérédité, et, par des raisons inutiles à définir, commirent tant de crimes et firent peser tant de maux sur Rome ¹⁷.»

Surtout, l'analogie suppose une mise à distance du passé, que le déroulement de la Révolution a brutalement accentuée. La chute de Robespierre en juillet 1794, puis le rejet de la Terreur et de la période montagnarde, qui avaient tant recouru à la rhétorique antiquisante et notamment spartiate, provoquent une disqualification momentanée de la référence antique. La critique la plus radicale et la plus profonde vient de Volney, dans ses *Leçons d'histoire*, données à l'École Normale en l'an III (du 20 janvier au 23 mars 1795) ¹⁸. Il dénonce en effet l'usage de l'Antiquité dans les discours politiques jacobins: «cette manie de citations et d'imitations grecques et romaines qui, dans ces derniers temps, nous ont comme frappé de vertige.» ¹⁹ Son passé récent de prisonnier sous la Terreur ne peut suffire à expliquer cette condamnation de la «secte nouvelle [qui] a juré par Sparte, Athènes et Tite-Live.» ²⁰ Son rejet englobe aussi l'Antiquité gréco-romaine elle-même présentée sous des traits particulièrement sombres, bien loin des mythes révolutionnaires: «guerres éternelles, égorgements de prisonniers, massacres de femmes et d'enfants, perfidies, factions intérieures, tyrannie domestique, oppression étrangère, – voilà le tableau de la Grèce et de l'Italie pendant cinq cents ans, tel que nous le tracent Thucydide, Polybe et Tite-Live.» ²¹ Il souligne aussi avec force la contradiction fondamentale entre l'assimilation de ces républiques à la liberté et à l'égalité et la réalité de l'esclavage antique. De la part de ce représentant de l'école des Idéologues successeurs des Encyclopédistes, sa dénonciation de l'Antiquité s'insère dans une réflexion plus large sur l'histoire comme discipline, qu'il veut critique et rationnelle. Il refuse donc totalement la mythistoire sur laquelle reposait l'utilisation de l'Antiquité durant la Révolution, cette Antiquité a-historique et magnifiée qui avait fourni aux révolutionnaires, éduqués dans les collèges d'Ancien Régime et inspirés par la lecture de Tite-Live et de Plutarque, des modèles d'identification politiques et surtout moraux. Désormais le passé antique est historicisé. À peu près au même moment, l'histoire comme discipline entre dans les programmes des Écoles centrales, qui succèdent aux collèges, alors que sous l'Ancien Régime l'histoire ancienne n'apparaissait pas comme telle, mais comme complément aux cours de langue latine. Ce processus de mise à distance n'est pas exclusif de Volney, qui le formule de manière magistrale. Lors des débats autour du Code civil, le droit romain est critiqué, passé au crible de la raison et de l'utilité. Lorsqu'il est considéré comme efficace et

¹⁷ *Ibidem*, p. 327.

¹⁸ Sur cette question, voir notamment G. GUSDORF, *La conscience révolutionnaire. Les idéologues*, Paris, Payot, 1978, p. 504-517, et RASKOLNIKOFF, "L'«adoration»".

¹⁹ Cité dans D. NORDMAN (éd.), *L'École Normale de l'an III. Leçons d'histoire, de géographie, d'économie politique*, Paris, Dunod, 1994, p. 111.

²⁰ *Ibidem*, p. 112.

²¹ *Ibidem*, p. 113.

adapté, il est utilisé, sinon il est rejeté au nom de son appartenance à un passé révolu. Comme le dit le tribun Lahary, «sommes-nous ce qu'étaient les Romains, et les Romains étaient-ils ce que nous sommes?»²²

L'expérience révolutionnaire a achevé un processus en marche depuis le XVIII^e siècle; l'identification du présent à l'Antiquité n'est plus possible²³. La romanité est donc toujours à l'ordre du jour; mais elle ne constitue qu'une référence plus culturelle que politique, elle n'est pas un modèle auquel s'identifier.

3. Une autre Antiquité ?

Comme l'Antiquité classique ne peut fournir la matrice d'une identité nationale, les élites et Napoléon lui-même se tournent vers d'autres périodes de l'histoire, qui pourraient apparaître comme des moments originels.

A. Celtes et Gaulois

La question des origines de la Nation française resurgit en effet fortement aux lendemains de la tourmente révolutionnaire, après ce bref moment où la Révolution s'était définie elle-même comme commencement. Mais puisque la querelle récurrente entre germanistes et romanistes s'est épuisée, le regard se déplace vers des périodes plus lointaines de l'histoire de la Gaule. Les Gaulois dont il est alors question ne sont plus les Gallo-romains des débats antérieurs, mais les peuples vivant en Gaule avant César et assimilés par les érudits de l'époque aux Celtes. Cet intérêt pour ces ancêtres lointains n'était pas tout neuf. Dès le milieu du XVIII^e siècle, les Gaulois émergent peu à peu du mépris dans lequel ils étaient tenus sous l'action d'érudits, historiens comme Dom Martin qui publie une *Histoire des Gaules* ou antiquaires comme Caylus, qui insère des antiquités gauloises dans son *Recueil*²⁴. Mais cet intérêt nouveau reste cantonné dans un cercle restreint, tandis que les débats historiques à portée politique se focalisent sur la question des rapports entre Francs et Gallo-romains. À l'extrême fin du siècle au contraire, c'est d'un véritable engouement qu'il s'agit. Il est facilité par la faveur dont le celtisme jouit alors en Europe, comme en témoigne l'immense succès d'Ossian. Joséphine fait placer dans son salon de Malmaison des tableaux représentant

²² Rapport par le tribun Lahary au nom de la section de législation, 28 ventôse an XI (19 mars 1803), P.-A. FENET, *Recueil complet*, t. 10, Livre I, Titre VII – De la paternité et de la filiation, p. 169. Dans le domaine de l'art, Edouard Pommier note la même évolution: «La Révolution renvoyait l'Antiquité dans une éternité où elle resterait un objet de respect et d'admiration, mais qui la séparait définitivement de l'ère de la République», *L'art de la liberté*, p. 466.

²³ C. GRELL, *Le Dix-huitième siècle et l'Antiquité en France. 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.

²⁴ K. POMIAN, «Francs et Gaulois», in P. NORA, *Les lieux de mémoire*, t. 2, *Les Francs*, Gallimard, Quarto, 1997, p. 2245-2300.

le barde, dont Napoléon est un fervent admirateur²⁵. L'œuvre de La Tour d'Auvergne sur les *Origines Gauloises* rééditée en 1801 est également une illustration de cette celtophilie, dont la manifestation la plus éclatante est cependant la création sous l'Empire de l'Académie celtique, dont la séance d'ouverture se déroule le 9 germinal an XIII (30 mars 1805). Le large recrutement de cette institution savante montre son succès initial, qui ne la cantonne pas dans un cercle étroit d'érudits celtophiles mais l'inscrit tout à fait dans le courant ethnographique de l'époque. Le but qu'elle se fixe est double: mener des recherches sur la langue gauloise, mais aussi sur les antiquités celtiques, pour «faire la statistique antique des Gaules». La grande enquête de 1807 sur les croyances et pratiques populaires veut traquer ces survivances du vieux fonds celte.

Les dimensions linguistique, archéologique et ethnographique des travaux de l'Académie visent à créer un rapport de filiation entre la nation française et le passé gaulois, comme l'exprime l'Épître dédicatoire à l'Impératrice: «Le désir de retrouver et de réunir les titres de gloire légués à leurs descendants par les Celtes, les Gaulois et les Francs, a fait naître l'Académie celtique. Un sentiment tout à la fois aussi noble et national a dû se manifester à une époque où les Français se montraient si dignes de leurs ancêtres.»²⁶ Dans le premier mémoire de l'Académie en 1807 on lit de même: «Fils aînés des Celtes, nul peuple étranger, ne vint nous déposséder de leur héritage.» Le retour vers les Gaulois-Celtes enracine ainsi la Nation dans un passé très lointain, synonyme d'unité originelle, et permet de surmonter grâce à cette antériorité les divisions postérieures. Les Francs eux-mêmes peuvent être réintégrés dans ce berceau gaulois, dans la mesure où les Germains sont censés être les descendants de Celtes, qui auraient conquis toute l'Europe: «peut-être même ne serait-il pas impossible à quelques savants de prouver que la présence des Francs parmi nous est bien moins le résultat d'une invasion que du retour d'une grande portion de nos frères dans leur première patrie.» Les divisions des Gaulois en tribus différentes, mais appartenant toutes au même peuple, unis par la langue, les croyances, un même esprit, permettent de penser la diversité française dans l'unité et de franchir ainsi un obstacle majeur dans la recherche de l'identité nationale. Cette construction des origines se fait contre Rome, dont l'apport est rejeté non seulement comme extérieur à l'identité gauloise, mais parce qu'il la transforme et la pervertit. Mais paradoxalement, cet apport est minimisé, pour pouvoir identifier le Gaulois d'hier et le Français d'aujourd'hui. La définition d'une commune origine gauloise est donc constitutive de l'identité nationale, car le substrat gaulois est perçu comme une permanence par-delà les siècles et malgré l'histoire. Dans ses propos Napoléon revient à plusieurs reprises sur cette identité entre les Gaulois et les Français: «les Français ne sont pas changés par dix ans

²⁵ A.-M. THIESSE, *La création des identités nationales. Europe: XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1999, p. 52.

²⁶ Cité par N. BELMONT (éd.), *Aux sources de l'ethnologie française. L'académie celtique*, Paris, Éd. du CTHS, 1995, p. 13.

de révolution; ils sont ce qu'étaient les Gaulois, fiers et légers.»²⁷ Pour les membres de l'Académie celtique et les responsables d'enquêtes et de statistiques qui foisonnent sous le Consulat, l'assimilation avec le Gaulois ne concerne pas les Français mais le «peuple» rural, dont les croyances et les mœurs, révélées par l'ethnographie, témoignent par leur archaïsme du maintien d'une identité celte.

Le recours au mythe gaulois comme fondateur de l'identité française trouve cependant rapidement ses limites durant la période napoléonienne. D'une part, l'image traditionnelle des Gaulois courageux mais indisciplinés, versatiles, divisés, telle que la reprend Napoléon est fortement négative, surtout sous un régime autoritaire et centralisateur, qui ne peut se reconnaître dans un tel passé²⁸. D'autre part, les divagations linguistiques d'un certain nombre de membres éminents de l'Académie isolent rapidement ceux-ci, au point que dès 1813 l'Académie disparaît en tant que telle pour se transformer en Société des Antiquaires de France. Cette celtomanie effrénée est la manifestation la plus frappante d'une tendance présente dans l'Académie dès ses débuts. L'assimilation des Gaulois aux Celtes pousse les érudits curieux à privilégier les recherches sur les régions les plus celtiques de la France, en l'occurrence la Bretagne. Parmi les membres de l'Académie et ses fondateurs, on trouve un certain nombre de Bretons, comme Cambry auteur d'un *Voyage dans le Finistère*. Ces milieux d'érudits celtophiles constituent d'ailleurs la matrice de ce qui deviendra ensuite un mouvement régionaliste²⁹. Le recours aux Gaulois est donc potentiellement porteur, dans ce contexte culturel, de division à l'intérieur de la Nation, non pas entre le Nord et le Midi, comme le soulignait l'héritage romain, mais entre l'Ouest et le reste du territoire. Tendance d'autant plus dangereuse, que la Bretagne était terre chouanne. Or c'est bien d'un mythe unificateur que la France a besoin.

B. Charlemagne

Ce mythe, Napoléon pense un moment le trouver dans la figure de Charlemagne. Lorsqu'il devient empereur en 1804, c'est au Carolingien qu'il fait référence en effet plus qu'à l'empire romain. Il se rend peu de temps auparavant à Aix-la-Chapelle où il visite son tombeau. Lors de la cérémonie du sacre, objets et décoration d'inspiration carolingienne abondent: les éperons, l'épée «de Charlemagne», le sceptre de Charles V surmonté d'une statuette de Charlemagne, la réplique de la couronne impériale. Deux ans plus tard, Ingres peint un portrait de *Napoléon sur le trône impérial* qui le

²⁷ Cité par C. AMALVI, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France. De Vercingétorix à la Révolution*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 55.

²⁸ Voir X. MARTIN, "L'image du Gaulois (et celle de la femme) dans le miroir du Français révolutionnaire", *Revue d'histoire du droit* 77 (1999), p. 463-489.

²⁹ J.-Y. GUIOMAR, "La Révolution française et les origines celtiques de la France", *Annales historiques de la Révolution française* 64 (1992), p. 63-85.

représente, non sous les traits d'un empereur romain, mais sous l'apparence hiératique d'un souverain médiéval, «gothique» diront les détracteurs du peintre.

L'intérêt artistique pour le Moyen Âge, si méprisé et dénigré, commence à se manifester alors, comme en témoigne le développement de la peinture «troubadour» durant l'époque napoléonienne qui cherche son inspiration non dans l'Antiquité classique, mais dans le Moyen Âge français. La promotion de l'époque médiévale est en effet intimement associée à son inscription dans l'histoire nationale. La dénonciation par l'abbé Grégoire dès la fin de l'an II, quelques semaines après la chute de Robespierre, du vandalisme révolutionnaire qui avait provoqué la destruction d'œuvres d'art médiévales, coupables d'être des témoins du «fanatisme» et de la «tyrannie», sonne comme la prise de conscience de l'existence d'un patrimoine national à protéger. C'est ce à quoi s'emploie Alexandre Lenoir en obtenant en 1795, dans le contexte post-thermidorien, l'ouverture du Musée des Antiquités nationales au couvent des Petits-Augustins. Il renferme des sculptures funéraires, confisquées comme biens nationaux, souvent médiévales, dont celles qui proviennent des tombeaux des rois à Saint-Denis. C'est dans les locaux du Musée que se réunit l'Académie celtique à laquelle appartient Alexandre Lenoir. Dans les deux démarches, celle de l'Académie celtique et celle du Musée des Antiquités nationales, s'exprime la volonté de s'inscrire dans la continuité du passé après la rupture révolutionnaire, favorisant ainsi une «revalorisation du passé national»³⁰. En sortant de l'ombre les «monuments» originaux de l'histoire nationale, «celtes» et médiévaux, ce mouvement met à mal la primauté absolue de l'Antiquité classique comme modèle unique; Alexandre Lenoir, pourtant élève de David et admirateur de Winckelmann, se heurte à Quatremère de Quincy hostile à toute réhabilitation du Moyen Âge et partisan irréductible du classicisme.

L'émergence de la reconnaissance du statut d'œuvre d'art pour les monuments médiévaux ne signifie pas que le Moyen Âge tout entier soit revalorisé. Mais Charlemagne, qui bénéficie indirectement de l'intérêt pour le patrimoine national, a l'avantage de s'inscrire dans une période antérieure à la féodalité et à la monarchie capétienne. Il bénéficie surtout d'une longue histoire dans les représentations collectives, qui fait de lui un mythe polymorphe³¹. Au XVIII^e siècle, il apparaît le plus souvent comme une figure positive, chez Boulainvilliers ou chez Mably par exemple, souverain dont l'exercice du pouvoir est l'antithèse de l'absolutisme. Son image offre donc à Napoléon de multiples possibilités de parallèles. Conquérant de l'Europe, il en est également le civilisateur, réunissant sous son autorité des peuples divers. Il est l'homme providentiel qui rétablit l'ordre après le chaos et l'anarchie. Souverain chrétien, ses liens avec le Pape servent la politique concordataire, et

³⁰ B. BACZKO, «Vandalisme», in F. FURET et M. OZOUF, *Dictionnaire critique de la Révolution française, Idées*, Paris, Flammarion, Champs, 1992, p. 521.

³¹ R. MORRISSEY, *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris, Gallimard, 1997.

Napoléon pousse la ressemblance jusqu'à exiger que le pape soit présent à son sacre. Charlemagne permet à Napoléon de synthétiser des courants différents, voire contradictoires, qui servent sa politique de réunification nationale autour d'un pouvoir fort, en conciliant pensée républicaine et monarchie. Certes, un parallèle identique pouvait être souligné pour ces mêmes raisons entre Napoléon et bien des figures antiques, Alexandre, César, Auguste surtout, et ces analogies furent aussi utilisées. Mais Charlemagne présente des caractéristiques uniques que n'ont pas les grands hommes de l'Antiquité. Il regroupe autour d'un seul personnage des facettes multiples, habituellement éclatées entre plusieurs individus. Il appartient surtout à une histoire avec laquelle il est possible d'établir un lien de filiation. Il permet ainsi de légitimer le pouvoir napoléonien, sans se référer aux Capétiens, mais en restant dans un cadre national. Il est aussi celui qui rétablit l'unité nationale, entre Francs et Gallo-romains autour de sa personne et de son pouvoir, ce qu'avaient souligné les auteurs du XVIII^e siècle.

Il est enfin figure de synthèse entre Antiquité et Moyen Âge, puisque son action se place sous le signe d'une première *renovatio*, d'une première renaissance du pouvoir impérial et de la culture romaine. Le tableau de David représentant Bonaparte franchissant le Grand-Saint-Bernard illustre clairement cette transmission de l'Antiquité à Napoléon en passant par Charlemagne: de facture néo-classique, le tableau représente un rocher sur lequel sont gravés les trois noms de Bonaparte, Hannibal et Karolus Magnus.

Conclusion

Les rapports entre Antiquité et Nation durant la période napoléonienne portent donc la marque du double héritage du XVIII^e siècle, celui de l'Ancien Régime et celui de la Révolution, mais transformé pour s'adapter à des attentes nouvelles. Reprenant comme sous l'Ancien Régime la réflexion sur les origines de la Nation, les intellectuels s'intéressent à nouveau à ses caractères ethniques. L'apport de l'Antiquité romaine issu de la conquête est une fois de plus minoré et contesté, non plus au profit des Francs mais des Gaulois-Celtes, car désormais l'observation porte sur les périodes les plus anciennes de l'histoire nationale. Napoléon, quant à lui, se comporte plutôt comme un héritier de la Révolution, en puisant toujours abondamment dans l'Antiquité, pour établir des parallèles flatteurs entre la Grande Nation et la Rome conquérante. Mais après l'épisode révolutionnaire, qui a précipité le processus de mise à distance du passé antique, l'altérité de ce dernier ne peut fournir un modèle d'identification à la Nation. Le recours renouvelé au mythe carolingien, d'une grande plasticité, paraît donc une solution nouvelle pour affirmer la légitimité du pouvoir napoléonien et l'unité retrouvée de la Nation, en jouant à la fois sur le registre de l'analogie et de la généalogie. L'utilisation de la figure de Charlemagne se développe pourtant surtout au moment du sacre en 1804, avant que la référence romaine ne reprenne la première place. L'Antiquité garde en effet tout son prestige et reste synonyme d'une grandeur

que le régime cherche de plus en plus à manifester. Dans la recherche d'un modèle de référence ou d'une origine à partir de laquelle construire une identité, l'Antiquité reste en définitive «incontournable» comme le souligne Mona Ozouf à propos des Gaulois³². Qu'il soit revendiqué, refusé, contourné, l'héritage romain est toujours présent en ces premières années du XIX^e siècle. Mais ce moment voit l'émergence d'un intérêt nouveau pour d'autres périodes que l'Antiquité classique, dont les générations suivantes feront un usage abondant dans le processus de formation de l'identité nationale, de la redécouverte du Moyen Âge par les romantiques au succès du mythe gaulois sous la III^e République. La période napoléonienne apparaît ainsi comme une période charnière dans l'histoire des rapports entre la Nation française et l'Antiquité, qui ouvre véritablement le XIX^e siècle.

Christine DOUSSET

Université de Toulouse-Le Mirail
29, rue principale
F-31120 Portet-sur-Garonne
christine.dousset-seiden@wanadoo.fr

³² Les Gaulois «sont une invention savante et ne peuvent donc s'épanouir que dans une culture longuement nourrie d'histoire gréco-romaine, irriguée par la citation latine», M.O ZOUF, "Les Gaulois à Clermond-Ferrand", in *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard-NRF, 1984, p. 347.